



Numéro – 71

La valeur vénale des terres en 2013

Comme chaque année, la valeur moyenne des terres agricoles (exprimée en €/ha) proposées à la vente a fait l'objet d'une enquête menée conjointement par les SAFER et les services de statistiques des DRAAF. Afin de disposer d'un nombre représentatif de données, les petites régions agricoles du Soissonnais et du Noyonnais ont été fusionnées, d'une part, ainsi que celles du Clermontois, du Pays de Thelle et du Vexin, d'autre part. L'Oise est marquée par une forte augmentation du prix des terres libres (+ 8 %). Le Valois se distingue par le niveau des montants, 14 200 €/ha en terres libres et 5 930 €/ha en terres louées, et une augmentation de 34 % pour les premières. La seconde région par ordre de prix est le Vexin-Thelle-Clermontois (9 000 et 5 380 €/ha et une augmentation de 10 % pour les terres louées). Les 3 autres régions (Pays de Bray, Plateau Picard et Noyonnais-Soissonnais) sont classées dans des ordres différents selon la nature des terres. On remarque aussi un classement différent entre les moyennes départementales pour les terres libres (Oise, Somme puis Aisne) et les terres louées (Aisne, Oise puis Somme). La plus forte baisse est enregistrée pour les terres libres du Plateau Picard (- 5 %) et le plus gros écart entre minimum et maximum dans le Pays de bray (2 900 / 25 930 €/ha). Les principales données sont résumées dans le tableau ci-dessous :

PRA	Terres libres 2013			Terres louées 2013		
	Valeur 2013	2013 / 2012	Min / Max 2013	Valeur 2013	2013 / 2012	Min / Max 2013
AISNE	7580	+ 7 %		5 330	+ 6 %	
Plateau Picard	8 420	- 5 %	3 170 / 11670	5 330	+ 6 %	3 690 / 7 010
Noyonnais - Soissonnais	8 830	+ 17 %	3 630 / 25 200	4 690	+ 4 %	3 000 / 7 220
Valois	14 200	+ 34 %	3 290 / 18 270	5 930	+ 8 %	3 700 / 8 000
Pays de Bray	6 860	+ 9 %	2 900 / 25 930	4 860	+ 2 %	3 800 / 8 030
Vexin – Thelle - Clermontois	9 000	+ 7 %	4 000 / 25 400	5 380	+ 10 %	3 800 / 7 870
OISE	9 370	+ 8 %		5 310	+ 6 %	
SOMME	9 050	+ 3 %		5 210	+ 5 %	

Actualités

Effets de l'embargo russe : le 7 août, suite aux sanctions décidées à l'encontre des dirigeants russes, le premier ministre russe a annoncé un train de mesures, appliquées dès le lendemain et interdisant les importations de produits agricoles venant de l'Union européenne, de l'Amérique du nord et de l'Australie. Elles concernent notamment les viandes (porc, volailles, bovins), le lait, les fromages, les fruits et les légumes. Les quantités concernées représentent 10 % des exportations européennes vers la Russie et leur maintien dans le marché intérieur de l'UE provoque des excédents et des baisses de prix. Une aide de 125 millions d'euros a été mise en place pour organiser le retrait de ces produits.

Publication de l'indice des fermage pour 2014 : il a été publié dans l'arrêté du 22 juillet (JO du 25/07/2014). L'évolution est de 1,52 % par rapport à 2013 (8,3 % par rapport à 2009 qui est l'année de référence).

Changement de gouvernement : le gouvernement a été formé le 26 août avec quelques changements à l'économie, à l'éducation et à la culture. M Stéphane LE FOLL est maintenu dans ses deux fonctions (ministre chargé de l'agriculture et porte-parole du gouvernement).

Approbation du programme français pour le Fond Européen d'Aide aux plus Démunis FEAD) : il s'élèvera à 499 millions d'euros (M€) pour la période 2014 – 2020. Il vise à assurer une aide alimentaire aux plus pauvres et il sera abondé par une enveloppe nationale de 88 M€. Une première avance permettra d'assurer l'articulation avec le programme précédent et de financer la campagne 2014/2015. La France est la première à faire valider son programme pour le FEAD dont le montant total est de 3 800 M€ à répartir entre les États-membres.

5ème programme d'actions Nitrates : modification des règles d'épandage et de stockage des effluents d'élevage.

Suite à la mise en demeure de la Commission européenne, les règles, jugées insuffisantes, ont été modifiées. Pour faciliter l'adaptation des élevages, différentes mesures ont été adoptées telles la possibilité de dérogations pour certaines dates d'interdiction d'épandage et pour l'accroissement des capacités de stockage jusqu'au 1^{er} octobre 2016. Des réunions d'informations seront organisées conjointement par la chambre d'agriculture et la DDT de l'Oise.

Productions végétales

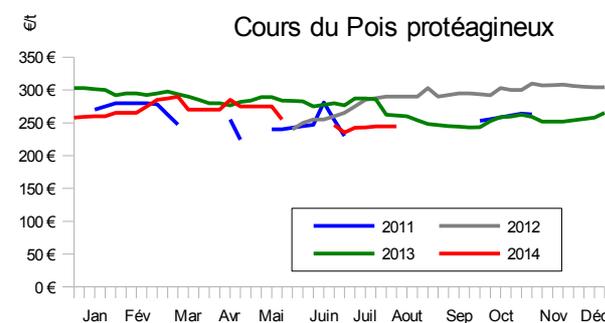
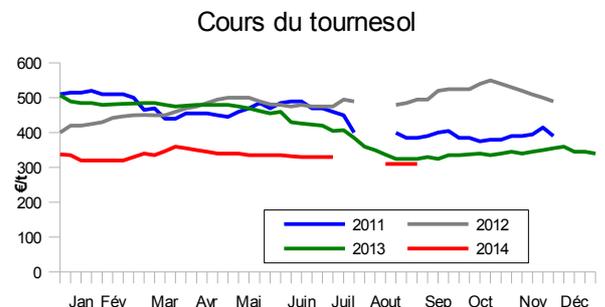
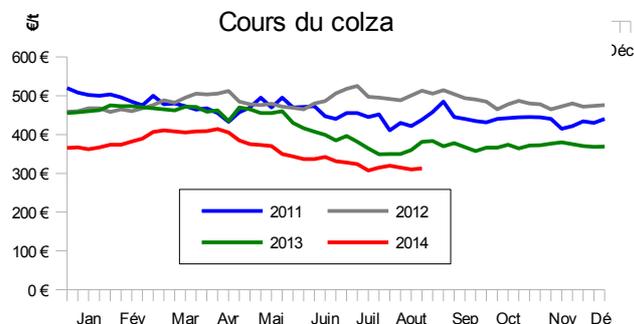
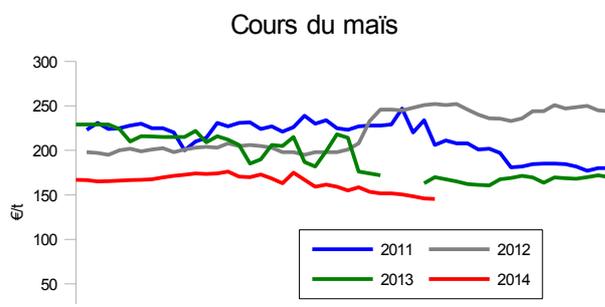
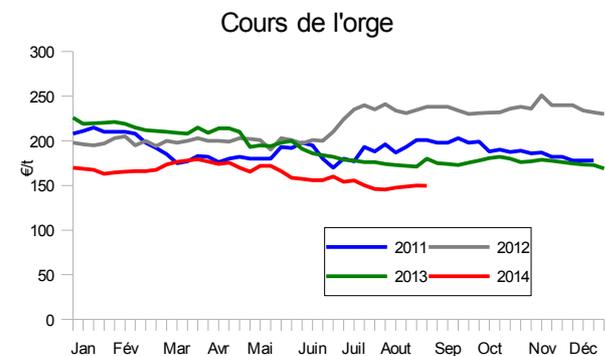
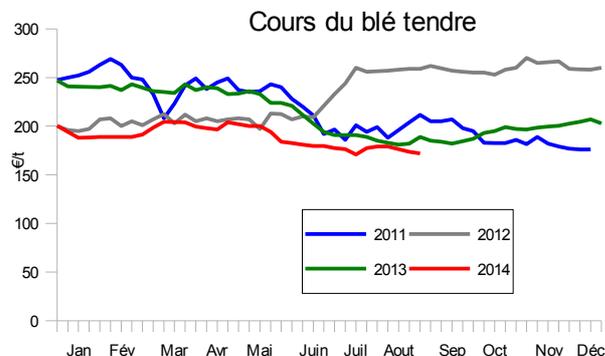
Les cours de l'orge, du maïs et du colza ont subi des variations plus ou moins importantes. A l'opposé, le tournesol et le pois sont restés très stables, tandis que le blé s'effritait un peu en fin de mois.

Blé tendre

Les cours restent stables à 179 €/t en début de mois avant de subir une baisse et de finir le mois à 172 €/t, ce qui est bien inférieur aux 3 autres années (189 à 259 €/t).

L'orge

Les cours enregistrent une petite hausse (+ 4 €/t jusqu'à 150 €/t) durant la première quinzaine avant de se replier à 149,5 €/t à la fin du mois. C'est le niveau le plus bas depuis 3 ans (180 à 238 €/t).



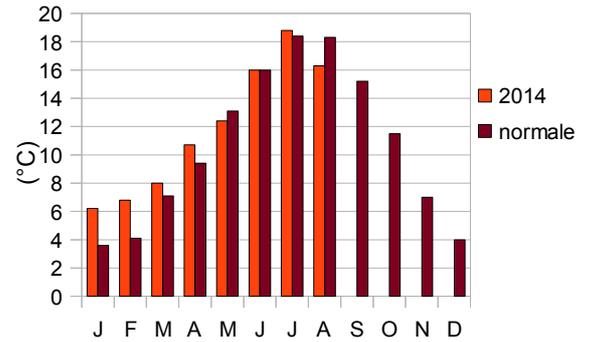
Le mois d'août a été nettement plus humide (+ 36,2 mm soit + 70 %), moins ensoleillé (- 61 h soit - 29 %) et plus frais (- 2,0 °C) que la moyenne. La deuxième décennie a été à la fois la plus ensoleillée, la plus sèche et la plus fraîche. Il y a eu 13 journées de pluie (21,9 mm le 16/08), 5 d'orage, 4 de brouillard et 4 de vent. La température est descendue à 4,6 °C le 20/08, seulement 0,7 °C au dessus du record de 1974.

Proverbe

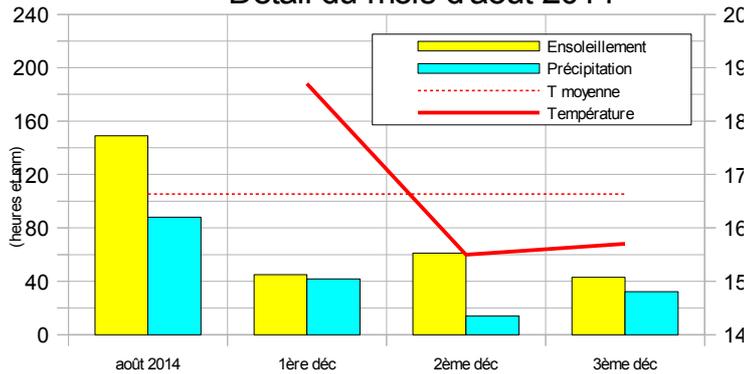
Ce qu'août n'aura cuit septembre ne le rôtira.

Température 2014

(Beauvais - Tille)

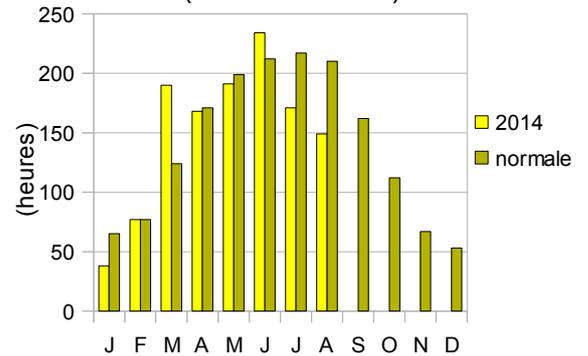


Détail du mois d'août 2014

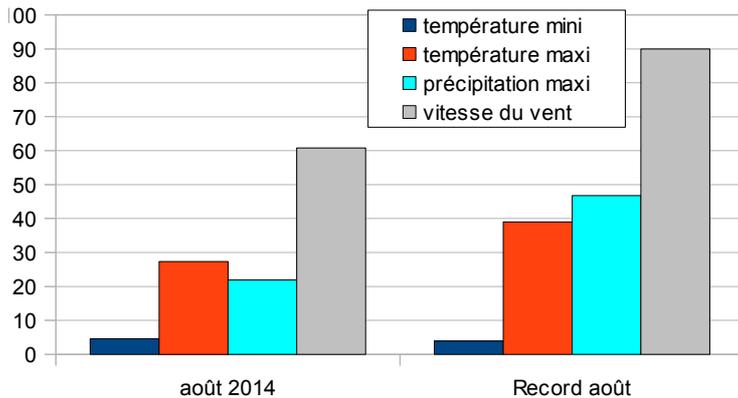


Insolation 2014

(Beauvais - Tille)

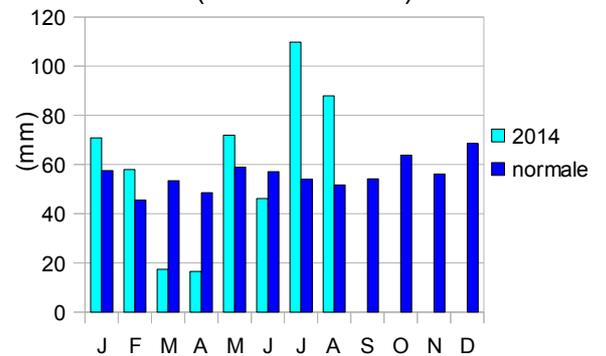


Extrêmes d'août

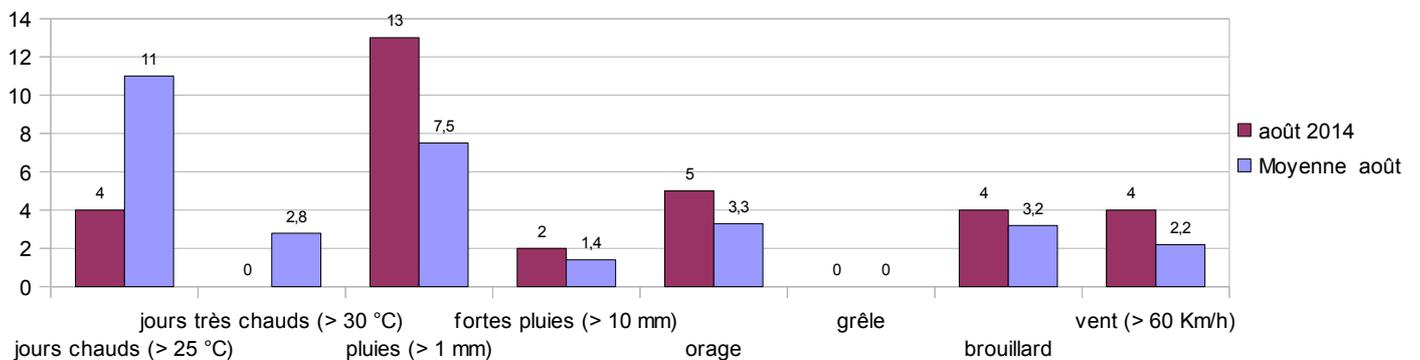


Précipitations 2014

(Beauvais - Tille)



Fréquence des évènements climatiques en août



Pour en savoir plus : sites internet

- de la DDT de l'Oise : <http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr>

- de la statistique agricole : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>

- de Météo France : <http://france.meteofrance.com>



PRÉFET DE L'OISE

Direction Départementale des Territoires
 2, Bd Amyot d'Inville – BP 20317
 60021 Beauvais cedex
 Téléphone : 03 44 06 43 47 – Télécopie : 03 44 06 43 00
 Courriel : ddt@oise.gouv.fr

Directeur de la publication : Jean-François TURBIL
 Rédaction : Olivier Renaud
 Impression : DDT
 dépôt légal : à parution
 ISSN : 1260 - 8289